

**ARRÊTÉ DEP-2024-276 PORTANT NOMINATION DU JURY DU CERTIFICAT D'APTITUDE  
PROFESSIONNELLE AGENT VERIFICATEUR D'APPAREILS EXTINCTEURS**

**Le Directeur du Service interacadémique des examens et concours :**

**Vu** les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-22 et D 337-23 du code de l'éducation ;

**Vu** l'arrêté du 20 décembre 1996 portant création du certificat d'aptitude professionnelle d'agent vérificateur d'appareils extincteurs ;

**Vu** l'arrêté rectoral conjoint DEP-2024-1002 nommant les présidents de jurys aux certificats d'aptitude professionnelle ;

**- ARRÊTE -**

**Article 1** : Le jury d'admission du certificat d'aptitude professionnelle d'agent vérificateur d'appareils extincteurs pour la session 2024 dans l'académie de Créteil, Paris et Versailles est ainsi constitué :

Présidente :

Monsieur Jean-Bertrand HEYRAL, professionnel

Vice-présidente :

Madame Caroline COUVIN, enseignante

Enseignants :

Madame Ode RIBEIRO

Monsieur Oswald SARR

Monsieur Erwan GUELLAFF

Monsieur Alexandre FABRE

Professionnels :

Monsieur Christophe DAUGERON

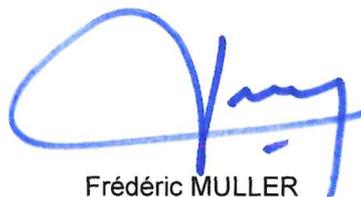
Monsieur Fabien PENEZ

Monsieur Yves BORN

Monsieur Ludovic LAVIT

**Article 2** : La Secrétaire générale du Service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 25 juin 2024.



Frédéric MULLER